



Artisans,
commerçants,
vous êtes installés
sur l'une des
73 communes
de l'Agglomération
du Puy-en-Velay
bénéficiez jusqu'à

40 % d'aides !

Votre entreprise s'adresse majoritairement à une clientèle de particuliers.

Vous souhaitez moderniser votre entreprise, rénover, sécuriser, rendre accessible votre local ou votre vitrine, investir dans du matériel professionnel plus performant...

Votre projet de création ou de développement peut-être soutenu sous réserve de respecter l'ensemble des critères d'éligibilité (localisation du projet, chiffre d'affaires).

Renseignez-vous : CCI 04 71 09 90 00 - CMA 04 71 02 34 56

Vous souhaitez moderniser votre entreprise, rénover, sécuriser, rendre accessible votre local ou votre vitrine, investir dans du matériel professionnel plus performant...

Renseignez-vous : CCI 04 71 09 90 00 - CMA 04 71 02 34 56



»» Entreprises éligibles à ce dispositif

- Les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers.
- Les entreprises commerciales et de services, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés.

»» Grâce à cette aide, ils ont franchi le pas

- **Un menuisier** : une machine à commande numérique.
- **Un coiffeur** : l'agencement et la rénovation du salon.
- **Un maçon** : une machine pour la projection de béton de chanvre.
- **Un restaurateur** : l'équipement de restauration et mobilier.
- **Un bijoutier** : les vitrines.
- **Un libraire** : un store banne, des travaux de sécurisation.

»» Subventions jusqu'à 40 % pour 2 500 € à 75 000 € HT d'investissement (Agglo, Région, État, Leader).

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay vous accompagne dans tous vos projets

